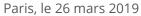
Communiqué de presse





Ouverture de la procédure de sélection du futur président ou de la future présidente du Palais de Tokyo

Centre d'art contemporain membre du réseau D.C.A., association française du développement des centres d'art contemporain, le Palais de Tokyo est une institution de référence au niveau international pour le rayonnement et la diffusion de la création contemporaine. Devenu en 2012 le plus grand centre d'art contemporain d'Europe suite à la réhabilitation de l'ensemble de ses espaces, le Palais de Tokyo invite à explorer l'émergence et à rencontrer les créateurs de notre temps.

La scène artistique parisienne a connu d'importants changements ces dernières années, marqués par l'émergence d'acteurs privés majeurs comme par de nouvelles formes de production de l'art, plus collectives, solidaires. Le Palais de Tokyo y tient une place singulière à la croisée de ces univers.

Constitué sous la forme d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) dont l'unique actionnaire est l'État, le Palais de Tokyo a pour mission de promouvoir l'art contemporain.

Le président de la société Palais de Tokyo est nommé par décret du Président de la République sur proposition du Ministre de la Culture.

Pour succéder à Jean de Loisy, président du Palais de Tokyo de 2011 à 2018, le ministère de la Culture lance la procédure de sélection du futur président ou de la future présidente du Palais de Tokyo.

Professionnel reconnu ayant acquis une solide expérience dans la direction d'une institution culturelle, le futur président ou la future présidente du Palais de Tokyo aura pour mission, notamment, de :

- proposer un projet artistique et culturel ambitieux, assurant le rayonnement et la promotion de la création contemporaine, spécialement de la scène française, à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- veiller, dans le cadre de la programmation et des activités mises en place, au respect de la parité, de la diversité, ainsi qu'au développement et à la diversification des publics ;

- consolider le modèle économique de la société, notamment par le développement de ressources propres.

Afin d'éclairer son appréciation sur les candidatures et les propositions qu'il fera au président de la République, le ministre de la Culture a décidé de mettre en place un comité d'audition présidé par Laurent Dumas, président du Conseil d'administration et composé de :

- Marc Bembekoff, Commissaire et directeur de la Galerie, Noisy-le-Sec,
- Colette Barbier, Directrice de la Fondation Ricard,
- Dominique Gonzales-Foerster, Artiste,
- Sylviane Tarsot-Gillery, Directrice générale de la création artistique.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à se faire connaître dans un délai de 30 jours.

@MinistereCC